

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°28 du 13 juillet 2011

PARTIE PERMANENTE

Armée de terre

Texte n°14

INSTRUCTION N° 340142/DEF/RH-AT/PRH/LEG

modifiant l'instruction n° 708/DEF/RH-AT/PRH/LEG du 29 juin 2009 relative à la formation du personnel de la réserve opérationnelle de l'armée de terre.

Du 14 juin 2011

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE TERRE : *bureau « politique des ressources humaines ».*

INSTRUCTION N° 340142/DEF/RH-AT/PRH/LEG modifiant l'instruction n° 708/DEF/RH-AT/PRH/LEG du 29 juin 2009 relative à la formation du personnel de la réserve opérationnelle de l'armée de terre.

Du 14 juin 2011

NOR D E F T 1 1 5 1 0 8 3 J

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Texte modifié :

Instruction n° 708/DEF/RH-AT/PRH/LEG du 29 juin 2009 (BOC N° 25 du 17 juillet 2009, texte 7. ; BOEM 312.2.1).

Référence de publication : BOC N°28 du 13 juillet 2011, texte 14.

L'instruction n° 708/DEF/RH-AT/PRH/LEG du 29 juin 2009 est modifiée comme suit :

1. Au point 1.1.2. « Modalités ».

Remplacer le premier alinéa par le suivant.

« Le volontaire suit, pendant la première année de son engagement, une FMIR de treize jours, dont au minimum cinq jours consécutifs. Cette formation se déroule en régiment, selon un programme fixé par circulaire. »

2. Remplacer l'annexe II. par l'annexe II. ci-jointe.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
directeur des ressources humaine de l'armée de terre,*

Philippe RENARD.

ANNEXE II.
DÉROULEMENT GÉNÉRAL DU PARCOURS DU MILITAIRE DU RANG DE RÉSERVE.

